



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2024, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 11-3095-4
Date de parution : 2024/10/16

Numéro de la version : 17.01
Remplace la version datée de : 2024/02/05

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

RUBAN EN PAPIER DE PLOMB 420 3M(MC)

Numéros d'identification de produit

| | | | | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 44-0004-0524-9 | 44-0012-1910-2 | 44-0044-3649-7 | 70-0000-0205-8 | 70-0000-8019-5 |
| 70-0024-0503-6 | 70-0024-0507-7 | 70-0060-0822-4 | 70-0060-3130-9 | 70-0060-3131-7 |
| 70-0060-3132-5 | 70-0060-3133-3 | 70-0061-4790-7 | 70-0061-4791-5 | 70-0061-4792-3 |
| 70-0061-4793-1 | 70-0061-4794-9 | 70-0061-4795-6 | 70-0062-1435-0 | 70-0062-1436-8 |
| 70-0062-7602-9 | 70-0063-1802-9 | 70-0063-4632-7 | 70-0063-4634-3 | 70-0063-4635-0 |
| 70-0063-4637-6 | 70-0063-4639-2 | 70-0063-4645-9 | 70-0063-4654-1 | 70-0063-4660-8 |
| 70-0063-4727-5 | 70-0063-4790-3 | 70-0063-4791-1 | 70-0063-4847-1 | 70-0063-7143-2 |
| 70-0063-7347-9 | 70-0063-7399-0 | 70-0063-7461-8 | 70-0063-7581-3 | 70-0063-7621-7 |
| 70-0063-7648-0 | 70-0063-7660-5 | 70-0063-7992-2 | 70-0063-8063-1 | 70-0063-8164-7 |
| 70-0063-8226-4 | 70-0063-8305-6 | 70-0063-8612-5 | 70-0063-8613-3 | 70-0063-8614-1 |
| 70-0063-8615-8 | 70-0063-8616-6 | 70-0063-8617-4 | 70-0063-8828-7 | 70-0063-8829-5 |
| 70-0063-8830-3 | 70-0063-8831-1 | 70-0063-8855-0 | 70-0063-8904-6 | 70-0063-8916-0 |
| 70-0063-8917-8 | 70-0063-9087-9 | 70-0063-9089-5 | 70-0063-9090-3 | 70-0063-9091-1 |
| 70-0063-9092-9 | 70-0063-9093-7 | 70-0063-9094-5 | 70-0063-9119-0 | 70-0063-9150-5 |
| 70-0063-9173-7 | 70-0063-9200-8 | 70-0063-9211-5 | 70-0063-9256-0 | 70-0063-9301-4 |
| 70-0063-9485-5 | 70-0075-1422-0 | 70-0075-3717-1 | 70-0075-4323-7 | 70-0075-4324-5 |
| 70-0075-4339-3 | 70-0075-4340-1 | 70-0075-4341-9 | 70-0075-4342-7 | 70-0075-4343-5 |
| 70-0075-4345-0 | 70-0075-4346-8 | 70-0075-4770-9 | 70-0075-4771-7 | 70-0160-5046-3 |
| 70-0161-1069-7 | DT-0001-0160-0 | DT-0001-0479-4 | DT-9999-5210-4 | DT-9999-8357-0 |
| FT-5100-4486-8 | FT-5100-4546-9 | FT-6000-0907-8 | FT-6000-0909-4 | FT-6000-9295-9 |
| FT-6000-9512-7 | FT-6000-9598-6 | HO-0018-9750-5 | HO-0018-9751-3 | HB-0044-0262-2 |
| HB-0044-7119-7 | HB-0044-8110-5 | HB-0044-8111-3 | HB-0044-8118-8 | HB-0045-0631-5 |
| UU-0108-8012-6 | UU-0108-8014-2 | UU-0108-8015-9 | XT-0007-5708-5 | XT-0007-7184-7 |
| XT-0614-4636-2 | XT-0614-7102-2 | XT-0614-7172-5 | XT-0614-7173-3 | XT-0614-7646-8 |
| XT-0614-7647-6 | XT-0614-7683-1 | XT-0614-7684-9 | XT-0614-7685-6 | XT-0614-8821-6 |
| XT-0615-9104-3 | XT-8015-1449-5 | | | |

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Usage général

Le ruban en feuille de plomb 420 est utilisé en tant que matériau de masquage dans les applications d'électroplacage et comme barrière contre l'humidité et les rayonnements dans d'autres applications.

Utilisation prévue

Usage industriel.

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division des adhésifs et des rubans industriels
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Sensibilisant respiratoire : Catégorie 1.
Sensibilisant cutané : Catégorie 1.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.
Carcinogénicité : Catégorie 2.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 2.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Point d'exclamation | Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de provoquer le cancer.

Peut provoquer des lésions aux organes suivants : système nerveux |

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Cellules sanguines et/ou des organes producteurs des cellules sanguines | système musculo-squelettique | système nerveux | rein/voie urinaire | organes sensoriels |

Mises en garde

Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de problèmes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Entreposage :

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

87% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|--------------------|------------|--------------------------------|----------------------------|
| Plomb | 7439-92-1 | 80 - 100 Secret Fabrication * | Plomb |
| Caoutchouc Naturel | 9006-04-6 | 1 - 5 Secret Fabrication * | caoutchouc naturel |
| Étain | 7440-31-5 | < 2 | Étain |
| Colophane | 8050-09-7 | 0.5 - 1.5 Secret Fabrication * | Colophane |
| ANTIMOINE | 7440-36-0 | < 0.5 | Pas de données disponibles |
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | < 0.5 | Oxyde de zinc (ZnO) |
| ARSENIC | 7440-38-2 | < 0.1 | Pas de données disponibles |

*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers soins**4.1. Description des premiers soins****Inhalation :**

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction respiratoire allergique (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails. Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Le matériau ne brûlera pas. Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin. Après avoir manipulé le produit, lavez-vous les mains avec un savon spécialement formulé pour éliminer le plomb de la surface de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart des oxydants.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|--------------------|------------|--------|---|---|
| Oxyde de zinc | 1314-13-2 | ACGIH | MPT(respirable fraction): 2 mg/m ³ ;STEL (respirable fraction): 10 mg/m ³ | |
| Plomb | 7439-92-1 | ACGIH | MPT(comme Pb):0.05 mg/m ³ | |
| Étain | 7440-31-5 | ACGIH | MPT(fraction inhalable):2 mg/m ³ | |
| ANTIMOINE | 7440-36-0 | ACGIH | MPT(comme Sb):0.5 mg/m ³ | |
| ARSENIC | 7440-38-2 | ACGIH | MPT(à As):0.01 mg/m ³ | |
| Colophane | 8050-09-7 | ACGIH | MPT(résine, fraction inhalable):0.001 mg/m ³ | Dermale/Sensibilisateur des voies respiratoires |
| Caoutchouc Naturel | 9006-04-6 | ACGIH | MPT (comme protéine allergénique, fraction inhalable)0.0001 mg/m ³ | Dermale/Sensibilisateur des voies respiratoires |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Caoutchouc nitrile

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-----------------------------------|
| État physique | Solide |
| Aspect physique spécifique: | Ruban |
| couleur | Argent |
| Odeur | Caoutchouc légère |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Ne s'applique pas</i> |
| pH | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Point d'ébullition | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'éclair : | Pas de point d'éclair |
| Vitesse d'évaporation : | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Inflammabilité | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LIE) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LSI) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| pression de vapeur | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative; | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Densité relative | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Hydrosolubilité | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Température de décomposition | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Viscosité Cinématique | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Composés Organiques Volatils | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Pourcentage de matières volatiles | <i>Ne s'applique pas</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Masse moléculaire | <i>Ne s'applique pas</i> |

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|---------------------------------|--------------------------|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Aucun connu.

10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------|------------------|
| Monoxyde de carbone | Non spécifié |
| Bioxyde de carbone | Non spécifié |
| Oxydes de plomb | Non spécifié |

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Réaction respiratoire allergique : les signes et les symptômes sont notamment des difficultés respiratoires, une respiration sifflante, la toux et des serremments thoraciques. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Pourrait s'avérer dangereux en cas de contact avec la peau. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Irritation mécanique des yeux : les signes et les symptômes sont notamment de la douleur, des rougeurs, une dilacération et une abrasion de la cornée.

Ingestion :

Blocage physique : les signes et les symptômes sont notamment des crampes, des douleurs abdominales et la constipation. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Peut s'accumuler dans l'organisme.

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Effets neurologiques: Les signes/symptômes peuvent inclure des changements de la personnalité, un manque de coordination, une perte sensorielle, des picotements ou un engourdissement au niveau des extrémités, de la faiblesse, des tremblements et/ou des changements au niveau de la pression sanguine et du rythme cardiaque

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets oculaires: Les signes/symptômes peuvent inclure une vision embrouillée ou une vision très réduite. Effets sur les tissus osseux: Les signes / symptômes peuvent inclure: altération de la teinte des dents et des ongles, modification dans le développement des os, des dents et des ongles, affaiblissement des os et perte des cheveux. Effets hématopoiétiques : Signes ou symptômes pouvant inclure une faiblesse généralisée, de la fatigue et un changement dans le nombre de cellules sanguines circulantes. Effets neurologiques: Les signes/symptômes peuvent inclure des changements de la personnalité, un manque de coordination, une perte sensorielle, des picotements ou un engourdissement au niveau des extrémités, de la faiblesse, des

tremblements et/ou des changements au niveau de la pression sanguine et du rythme cardiaque Effets sur les reins/la vessie: Les signes/symptômes peuvent inclure: modification de la production d'urine, douleurs lombaires et abdominales, augmentation de la quantité de protéines dans les urines, présence de sang dans les urines, augmentation de la quantité d'azote uréique dans le sang et miction douloureuse.

Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingrédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|---|-----------|---|--|
| Arsenic et composés inorganiques de l'arsenic | 7440-38-2 | Agent carcinogène connu pour l'être humain. | Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program |
| Arsenic et composés inorganiques de l'arsenic | 7440-38-2 | Grp. 1: Cancérogène pour l'homme | Centre International de Recherche sur le Cancer |
| ARSENIC | 7440-38-2 | Agent carcinogène connu pour l'être humain | Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program |
| ARSENIC, INORGANIQUE | 7440-38-2 | Danger cancérogénique | OSHA Cancérigène |
| Plomb | 7439-92-1 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |
| Plomb | 7439-92-1 | Probablement cancérogène pour l'homme. | Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program |

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|--------------------|---|----------------------------------|---|
| Produit général | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé ETA >2 000 - =5 000 mg/kg |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Plomb | Dermale | | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| Caoutchouc Naturel | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Caoutchouc Naturel | Ingestion | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Étain | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Étain | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 4,75 mg/l |
| Étain | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Colophane | Dermale | Lapin | LD50 > 2 500 mg/kg |
| Colophane | Ingestion | Rat | LD50 7 600 mg/kg |
| ANTIMOINE | Ingestion | Rat | LD50 > 7 000 mg/kg |
| ANTIMOINE | Dermale | Risques pour la santé similaires | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Oxyde de zinc | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| Oxyde de zinc | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 5,7 mg/l |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| ARSENIC | Dermale | Composants similaires | LD50 > 1 000 mg/kg |
| ARSENIC | Ingestion | Composants | LD50 15 mg/kg |

| | | | |
|---------|---|---|---------------------|
| | | nts similaires | |
| ARSENIC | Inhalation- poussières / brouillard (4 heures) | Risques pour la santé similaires | LC50 Pas Disponible |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|--------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Plomb | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Caoutchouc Naturel | Humain | irritant légère |
| Étain | Lapin | Aucune irritation significative |
| Colophane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Oxyde de zinc | Homme et animal | Aucune irritation significative |
| ARSENIC | Données in Vitro | Irritant |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|--------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Plomb | Composants similaires | irritant légère |
| Caoutchouc Naturel | Lapin | Aucune irritation significative |
| Étain | Lapin | Aucune irritation significative |
| Colophane | Lapin | irritant légère |
| Oxyde de zinc | Lapin | irritant légère |
| ARSENIC | Données in Vitro | Corrosif |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|--------------------|--------------------------|---------------|
| Caoutchouc Naturel | Humain | sensibilisant |
| Colophane | Cochon d'Inde | sensibilisant |
| Oxyde de zinc | Cochon d'Inde | Non classifié |
| ARSENIC | Composants similaires | Non classifié |

Sensibilisation respiratoire

| Nom | Espèces | Valeur |
|--------------------|---------|---------------|
| Caoutchouc Naturel | Humain | sensibilisant |
| Colophane | Humain | Non classifié |

Mutagenicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|--------------------|----------|---|
| Plomb | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Caoutchouc Naturel | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

| | | |
|---------------|----------|---|
| ANTIMOINE | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Oxyde de zinc | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Oxyde de zinc | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| ARSENIC | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---------|--------------|-------------------------|-------------|
| Plomb | Non spécifié | classification officiel | Cancérogène |
| ARSENIC | Ingestion | Composants similaires | Cancérogène |
| ARSENIC | Inhalation | Composants similaires | Cancérogène |

Effets toxiques sur la reproduction**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---------------|--------------|---|----------------------------|---|--|
| Plomb | Non spécifié | Toxique pour la reproduction des femelles | Humain | LOAEL 10 ug/dl sang | |
| Plomb | Non spécifié | Toxique pour la reproduction masculine | Humain | LOAEL 37 ug/dl sang | |
| Plomb | Non spécifié | Toxique pour le développement | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| ANTIMOINE | Ingestion | Non classifié pour la développement | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 30 mg/kg/jour | pendant la grossesse |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 125 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| ARSENIC | Ingestion | Toxique pour le développement | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| ARSENIC | Inhalation | Toxique pour le développement | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| ARSENIC | Ingestion | Toxique pour la reproduction masculine | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé 0.1 mg/L dans l'eau potable | 56 jours |
| ARSENIC | Ingestion | Toxique pour la reproduction des femelles | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---------|------------|--------------------------|---|----------------------------------|--|-----------------------------|
| Plomb | Ingestion | Système nerveux | Risque présumé d'effets graves pour les organes. | Humain | LOAEL 90 ug/dl sang | empoisonnement et / ou abus |
| Plomb | Ingestion | cœur | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| ARSENIC | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas Disponible | |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|-----------|------------|---|---|---------|--|-----------------------------|
| Plomb | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | LOAEL 60 ug/dl blood | exposition professionnelle |
| Plomb | Inhalation | système vasculaire | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | LOAEL 50 ug/dl blood | exposition professionnelle |
| Plomb | Inhalation | Système nerveux | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | LOAEL 40 ug/dl blood | exposition professionnelle |
| Plomb | Inhalation | tube digestif | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Plomb | Inhalation | cœur Système endocrinien système immunitaire système vasculaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Plomb | Ingestion | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | LOAEL 20 ug/dl blood | 3 mois |
| Plomb | Ingestion | yeux | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Rat | LOAEL 0,5 mg/kg/day | 20 jours |
| Plomb | Ingestion | système vasculaire rénale et / ou de la vessie | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | LOAEL 40 ug/dl blood | Exposition environnementale |
| Plomb | Ingestion | Système nerveux | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | LOAEL 11 ug/dl blood | Exposition environnementale |
| Plomb | Ingestion | système auditif cœur Système endocrinien système vasculaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | Exposition environnementale |
| ANTIMOINE | Ingestion | système vasculaire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 740 mg/kg/day | 24 semaines |
| ANTIMOINE | Ingestion | foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif | 24 semaines |

| | | | | | | |
|---------------|------------|--|---|-----------------------|--|----------|
| | | | | | observé 370 mg/kg/day | |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Système nerveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/day | 10 jours |
| Oxyde de zinc | Ingestion | Système endocrinien système vasculaire rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Autres | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/day | 6 mois |
| ARSENIC | Inhalation | la peau Système nerveux | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| ARSENIC | Ingestion | cœur la peau système vasculaire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas Disponible | |
| ARSENIC | Ingestion | Système nerveux | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| ARSENIC | Ingestion | système respiratoire système vasculaire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Composants similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas Disponible | |

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires**15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Contactez 3M pour plus de renseignements.

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 2 **Inflammabilité:** 0 **Instabilité:** 0 **Risques particuliers:** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 11-3095-4 | Numéro de la version : | 17.01 |
| Date de parution : | 2024/10/16 | Remplace la version datée de : | 2024/02/05 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca